

SERVICE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT



LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT AU LYCÉE

RESTAURATION SCOLAIRE INTERNAT CAFÉTÉRIA

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Service Intendance – Gestion familles

 04 66 74 62 16

 gestion-familles.lycee-milhaud@ac-montpellier.fr



CARTE RÉGION

La Carte Région permet l'accès au lycée
(contrôle d'accès) et l'accès à la demi-pension.



 *Pensez à effectuer la demande dès l'inscription afin que votre enfant puisse avoir sa carte région au plus tôt.*



LA DEMI-PENSION : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le lycée propose une restauration au forfait, plus avantageuse que l'achat de tickets.

✓ Forfaits possibles:

- Forfait 5 jours : 592 € / an
- Forfait 4 jours : 473.60 € / an
- Forfait 3 jours : 355.20€ / an
- Forfait 2 jours : 236.80€ / an

👉 *Les jours de repas sont fixes (choisis à l'inscription).*

👉 *L'engagement est trimestriel. (Voir tarifs trimestriels page 4)*



FORFAIT OU TICKET : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Le forfait demi-pension

- Repas réguliers, sans réservation (jours fixes)
- Coût avantageux : 3,70 € le repas
- Facturation trimestrielle
- FRAR, Fonds sociaux et bourses nationales déductibles

Le ticket repas

- Achat à l'unité, avec réservation préalable obligatoire
- Coût plus élevé : 4,60 € le repas
- Non éligible aux aides

👉 *Le forfait convient aux élèves qui déjeunent régulièrement au lycée et permet de réduire le coût des repas, alors que le ticket est réservé à des repas occasionnels.*



L'INTERNAT - TARIF : 1 419.60€/AN

L'internat comprend 5 jours et 4 nuitées, avec la prise en charge de tous les repas :

- Petit-déjeuner chaque matin (sauf le lundi) de 7h15 jusqu'à 7h45
- Déjeuner au restaurant scolaire
- Dîner à l'internat (sauf le vendredi), de 19h à 19h45

👉 *Facturation sur trois trimestres selon le calendrier annuel. (Voir tarifs trimestriels page 4)*



COMMENT SE FAIT LA FACTURATION ?

POUR LES FORFAITS

- Facturation trimestrielle, 3 fois par an
- Envoi des factures par mail au responsable financier

Moyens de paiement possibles :

- Télépaiement via l'ENT / EduConnect
- Prélèvement automatique
- Carte bleue ou espèces (bureau des encaissements)

👉 **Les bourses scolaires sont automatiquement déduites.**

Le prélèvement automatique

- Facultatif mais recommandé
- 3 prélèvements par trimestre
- Ajustement automatique si trop-perçu
- RIB obligatoire au nom du responsable qui paie les frais de scolarité

UN RIB EST ÉGALEMENT INDISPENSABLE POUR PERMETTRE LE REMBOURSEMENT DES ÉVENTUELS TROP-PERÇUS OU AIDES VERSÉES AUX FAMILLES.

POUR LES ÉLÈVES AU TICKET

Moyens de paiement possibles :

- Rechargement sur l'application "MyTurboSelf"
- Carte bleue ou espèces (bureau des encaissements)

LA CAFÉTÉRIA DU LYCÉE

- Espace convivial pour les temps de pause
- Vente de boissons et collations
- Accès sur des créneaux définis
- Paiement indépendant de la demi-pension



👉 *La cafétéria fonctionne avec un QR code personnel via l'application "MyTurboSelf". Les élèves et leurs familles peuvent recharger directement depuis l'application ou au bureau des encaissements, par carte bleue ou en espèces.*

EXISTE-T-IL DES AIDES FINANCIÈRES ?

LES BOURSES NATIONALES

- Aide de l'État sous conditions de ressources
- Concerne les élèves demi-pensionnaires au forfait et les internes
- Déduction automatique de la bourse des factures de forfait ou d'internat
- Demande lors de l'inscription au lycée (étude automatique du droit à bourse) ou, à défaut, du 1er septembre au 15 octobre 2026 via EduConnect ou le formulaire papier

LE FRAR – FONDS RÉGIONAL D'AIDE À LA RESTAURATION

- Aide de la Région Occitanie destinée aux familles non imposables
- Concerne les frais de demi-pension et d'internat
- Demande à effectuer lors de l'inscription ou via le formulaire disponible sur le site du lycée



LES FONDS SOCIAUX

- Aide ponctuelle en cas de difficultés financières
- Accessible aux familles boursières ou non
- Demande via le formulaire disponible sur le site du lycée

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Secrétariat de gestion

 04 66 74 62 11

 aides.0301654k@ac-montpellier.fr



TARIFS 2026 / 2027

MONTANT PAR TRIMESTRE



INTERNAT (5 JOURS / 4 NUITS)		
 4 nuits  4 petit-déjeuners  5 repas midi  4 repas soir		
TRIMESTRE 1 Sept.-Déc. 2026	TRIMESTRE 2 Janv.-Mars 2027	TRIMESTRE 3 Avril-Juin 2027 (Jusqu'au 14 juin inclus)
603,33 €	461,37 €	354,90 €
TOTAL ANNUEL : 1 419,60 €		

DP 5 JOURS		
TRIMESTRE 1 Sept.-Déc. 2026	TRIMESTRE 2 Janv.-Mars 2027	TRIMESTRE 3 Avril-Juin 2027 (Jusqu'au 14 juin inclus)
251,60 €	192,40 €	148,00 €
TOTAL ANNUEL : 592,00 €		

DP 4 JOURS		
TRIMESTRE 1 Sept.-Déc. 2026	TRIMESTRE 2 Janv.-Mars 2027	TRIMESTRE 3 Avril-Juin 2027 (Jusqu'au 14 juin inclus)
199,80 €	155,40 €	118,40 €
TOTAL ANNUEL : 473,60 €		

DP 3 JOURS		
TRIMESTRE 1 Sept.-Déc. 2026	TRIMESTRE 2 Janv.-Mars 2027	TRIMESTRE 3 Avril-Juin 2027 (Jusqu'au 14 juin inclus)
151,70 €	114,70 €	88,80 €
TOTAL ANNUEL : 355,20 €		

DP 2 JOURS		
TRIMESTRE 1 Sept.-Déc. 2026	TRIMESTRE 2 Janv.-Mars 2027	TRIMESTRE 3 Avril-Juin 2027 (Jusqu'au 14 juin inclus)
99,90 €	77,70 €	59,20 €
TOTAL ANNUEL : 236,80 €		



Le forfait choisi est valable pour l'ensemble du trimestre.
Tout changement de forfait ne pourra prendre effet qu'au trimestre suivant.



Possibilité de règlement par prélèvement automatique en 3 échéances.